

# Covid-19 En Isère, les contacts essentiels pour vous accompagner

Élodie  
**JACQUIER  
LAFORGE**  
DÉPUTÉE • 9<sup>e</sup> CIRCONSCRIPTION DE L'ISÈRE

## Associations



### Restez connectés !

Des informations régulièrement mises à jour : <https://www.gouvernement.fr/infocoronavirus>

Le portail regroupant les informations spécifiques aux associations : <https://associations.gouv.fr>

La FAQ : [https://associations.gouv.fr/associations-et-crise-du-covid-19-la-foire-aux-questions.html?var\\_mode=calcul#top](https://associations.gouv.fr/associations-et-crise-du-covid-19-la-foire-aux-questions.html?var_mode=calcul#top)



### Vous êtes une association employeuse ?

Les mesures mises en place pour les entreprises accessibles aux associations employeuses et à leurs salariés : <https://www.associations.gouv.fr/l-allocation-d-activite-partielle.html>

Fonds de solidarité, activité partielle, prêts garantis, exonérations et reports de cotisations sociales, prise en charge des loyers, ...



### Besoin de renseignements ? Les services de l'État sont à votre écoute

**0 800 130 000** : Cette plateforme téléphonique (appel gratuit depuis un poste fixe en France) permet d'obtenir des informations sur le Covid-19.

**0 806 000 245** : Numéro spécial d'information sur les mesures d'urgence économiques à partir du 2 novembre 2020. Toutes les associations employeuses peuvent y avoir accès pour bénéficier de l'ensemble des informations.

**04 72 68 29 69** ou [ara.redressementproductif@direccte.gouv.fr](mailto:ara.redressementproductif@direccte.gouv.fr) : soutien de la DIRECCTE AURA, pour les associations employeuses.

**04 57 38 65 17** ou [florence.michelland@isere.gouv.fr](mailto:florence.michelland@isere.gouv.fr) : Déléguée départementale à la Vie associative en Isère.



### Associations de l'économie Sociale et solidaire

Les mesures en faveur de l'économie sociale et solidaire : <https://associations.gouv.fr/IMG/pdf/20201029-mesures-de-soutien-ess.pdf>



### Plan *France Relance*, les mesures pour le secteur associatif

Mobilisation de trésorerie via *France Active*, appui de la Banque des Territoires, 15 millions d'euros supplémentaires pour le FONJEP, ...  
[https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/plaquette\\_relance\\_monde\\_asso\\_v5-2.pdf](https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/plaquette_relance_monde_asso_v5-2.pdf)

# Covid-19 En Isère, les contacts essentiels pour vous accompagner

## Associations

### Médiation du crédit, difficultés financières :

Contactez la Banque de France: [mediation.credit.38@banque-france.fr](mailto:mediation.credit.38@banque-france.fr) .

Un service d'accompagnement gratuit dans la démarche vers la médiation est aussi disponible au **0 810 00 12 10**.

### Aides exceptionnelles des collectivités territoriales

Le Département de l'Isère propose une aide exceptionnelle aux associations qui ont pu être confrontées à des difficultés budgétaires générées par la crise sanitaire du COVID 19 : <https://www.isere.fr/aides-aux-associations>

Aide régionale aux entreprises et associations en création ou développement qui créent ou consolident des emplois : <https://ambitioneco.auvergnerrhonealpes.fr/aideEco/64/319-obtenir-une-garantie-de-pre-bancaire-pour-mon-entreprise-sociale.htm>

Aide régionale pour le renforcement de la trésorerie des associations et des entreprises d'utilité sociale : <https://ambitioneco.auvergnerrhonealpes.fr/aideEco/60/319-renforcer-les-fonds-propres-de-mon-entreprise-ou-de-mon-association-d-utilite-sociale.htm>

### Les dispositifs déjà mis en place par l'État

Le compte association simplifie les demandes de subventions : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login>

Déléguer la gestion de la paie à une association tiers de confiance via le dispositif Impact emploi association : <https://www.impact-emploi-association.fr/accueil/>

Le dispositif Congé engagement permet l'obtention de congés pour faciliter la conduite d'activités bénévoles : <https://www.associations.gouv.fr/conge-engagement.html>

Le FDVA est un outil de soutien aux associations comportant deux volets : 1- formation des bénévoles 2- financement de vos projets associatifs. <https://www.associations.gouv.fr/le-fdva.html> (Précédente campagne FDVA en Isère : <https://www.isere.gouv.fr/Politiques-publiques/Jeunesse-sports-et-vie-associative/Vie-associative/Aides-au-developpement-de-la-vie-associative/Appels-a-projet-FDVA-2020>).

Le dispositif FONJEP permet de développer un projet nécessitant l'emploi d'un salarié permanent. Il s'adresse aux associations agréées au titre de la jeunesse et de l'éducation populaire. <https://www.fonjep.org/>

Le DLA permet l'accompagnement des structures d'insertion par l'activité économique et autres entreprises d'utilité sociale. <https://www.info-dla.fr/presentation/dla/>